

## PV du conseil d'école du jeudi 6 novembre 2020

### Ordre du jour

1. Installation du conseil d'école  
Présentation des membres du nouveau conseil d'école
2. Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu du 26 juin 2020
3. Compte-rendu des élections  
Rappel des attributions du CE et du rôle des délégués
4. Organisation pédagogique et effectifs actuels
5. Information sur les PIAL
6. Prévision et évolution des effectifs
7. Modifications éventuelles du règlement intérieur de l'école et vote
8. Sécurité à l'école : PPMS et exercices incendie
9. Projets pédagogiques
10. Compte-rendu des évaluations nationales CP et CE1
11. Bilan financier de la coopérative scolaire
12. Questions écrites des parents
13. Questions diverses

### Présents :

- Mmes Girardclos Perriguy, Gallay, Malugani, et Vauclair (enseignantes).
- Mmes Mitanchey, Bonouvrier et Fichter, MM. Pouthier et Pecler (représentants des parents d'élèves).
- MM. Demangeon (maire de Saint-Maurice-Colombier), Morel (adjoint au maire de Saint-Maurice-Colombier), M. Dodivers (maire de Blussans), Mme Faivre (conseillère municipale de Blussans), Mmes Cordier et Labeuche (conseillères municipales de Villars-sous-ECOT)

### Excusés :

- Mme Vieille-Marchiset (Inspectrice de l'Education Nationale)
- M. Chatot (DDEN).

**Secrétaire de séance :** Mme Girardclos.

### Séance ouverte à 17h40

Avant d'ouvrir la séance, Madame Vauclair demande au conseil d'école, après lecture d'un extrait de La République de Platon, l'observation d'une minute de silence en hommage à Samuel PATY sauvagement assassiné le vendredi 16 octobre dernier pour avoir exercé simplement son métier de professeur et aux trois victimes de l'attentat de Nice.



[...Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants,  
Lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles,  
Lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter,  
Lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne,  
Alors c'est là, en toute beauté et en toute jeunesse, le début de la tyrannie...]

**Platon** 429-347 av JC (extrait de La République)

1. **Installation du conseil d'école – Présentation des membres du nouveau conseil d'école**
2. **Désignation du secrétaire de séance et approbation du PV du conseil d'école du 26 juin 2020**

Mme Girardclos est désignée secrétaire de séance.

Le PV du conseil d'école du 26 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. **Compte-rendu des élections de représentants des parents d'élèves**

|                                    |         |
|------------------------------------|---------|
| Nombre d'inscrits                  | 148     |
| Nombre de votants                  | 127     |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls | 12      |
| Taux de participation              | 85,81 % |

Sont élus :

Mme Mitanchey Emilie, M. Pouthier Éric, Mme Fichter Cindy, Mme Mairot Magalie et M. Pecler Christophe (titulaires)  
Mmes Chagnot Marjorie, Poulleau Fanny, Godard Stéphanie, Bucher Céline et Bonouvrier Sophie (suppléants)

Adresse mail pour contacter les parents : parentselusecoledubie@gmail.com

Par Arrêté du 19/08/2019, le directeur d'école peut décider, après consultation du conseil d'école, d'organiser le vote exclusivement par correspondance.

Après consultation du conseil d'école, celui-ci émet un avis favorable à l'unanimité pour l'année 2021/2022.

#### Rôle des représentants de parents d'élèves

Débattre de certaines questions au conseil d'école, informer les parents des résolutions prises au conseil d'école et être porte-parole de l'ensemble des autres parents. Attention, il ne doit pas être évoqué de questions d'ordre strictement pédagogique ou pouvant mettre en cause directement une personne.

#### Rôle du DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

Sa mission est de veiller aux bonnes conditions d'étude et d'accueil des élèves. C'est un « ami » de l'école qui fait le lien entre les enseignants et la mairie en cas de conflit. Le DDEN est là pour s'assurer que les élèves et les enseignants soient accueillis dans des conditions favorables. Il visite les écoles en début d'année, transmet un suivi à l'administration.

#### 4. Organisation pédagogique et effectifs actuels

99 élèves inscrits à la rentrée des vacances d'automne.

66 élèves de Saint Maurice Colombier ; 15 élèves de Blussans ; 15 élèves de Villars-Sous-Écot. 3 d'autres villages.

L'équipe pédagogique se compose des enseignantes :

Mme Girardclos (PS/MS) avec 17 élèves (9+8)

Mme Perriguet et Mme Gonzalez (GS/CP) avec 21 élèves (14+7)

Mme Perriguet les mardis, jeudis et vendredis, Mme Gonzalez les lundis.

Mme Gallay (CE1) avec 15 élèves

Mme Vauclair et Mme Gonzalez (CE2) avec 20 élèves

Mme Vauclair les lundis, jeudis et vendredis, Mme Gonzalez les mardis.

Mme Malugani (CM1/CM2) avec 26 élèves (15+11)

Mme Vauclair est en décharge de direction le mardi.

De l'équipe du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : Mme Laine, psychologue scolaire et Mme Kittel, enseignante spécialisée,

de notre ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) : Mme Vachon,

De deux services civiques : M. Humbert (du 05/10/2020 au 04/06/2021) et Mme De Azevedo (du 15/10/2020 au 14/06/2021).

#### Rôle de l'équipe du RASED

Mme Laine, psychologue scolaire et Mme Kittel, enseignante spécialisée peuvent venir aider l'équipe enseignante. Mme Laine intervient sur demande des parents ou des enfants. Elle peut effectuer des bilans psychologiques, des tests de potentiel intellectuel puis peut à l'issue orienter vers des spécialistes (psychomotricien, orthophoniste...).

Une autorisation parentale est toujours demandée avant toute intervention avec l'élève.

#### Les missions du directeur d'école

Le métier de directeur d'école maternelle ou primaire consiste à animer et gérer un établissement scolaire. Le directeur d'école exerce des responsabilités administratives, pédagogiques et représente l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves.

Il est à l'origine d'initiatives visant à améliorer l'efficacité de l'enseignement et veille à la diffusion et au respect des programmes officiels. Le directeur veille à la bonne marche de l'école (organisation du planning horaire des enseignants et du personnel, admission des élèves, élections de délégués de parents) ainsi qu'au respect de la réglementation en vigueur dans l'école maternelle ou primaire.

Le directeur favorise le dialogue entre les enfants, les enseignants et les parents d'élèves.

Les missions du directeur d'école sont décrites dans le référentiel métier des directeurs d'école (BO N°7 du 11/12/2014).

Il n'est pas le supérieur hiérarchique des enseignantes et n'a pas à évaluer ou imposer leurs méthodes pédagogiques.

De même, la gestion de la cantine, du périscolaire et des transports scolaires n'est pas dans ses missions mais il peut aider les parents à prendre contact avec les Francas ou la mairie pour traiter des problématiques de ceux-ci.

#### APC Activités Pédagogiques Complémentaires

Séance d'1h de 15h55 à 16h55. Pour les enfants en difficultés sur demande de l'enseignante et sur accord des parents.

#### 5. Information sur les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés)

Les IEN (Inspecteurs de l'Education Nationale) ou les Principaux de collège ont été désignés "Pilote" d'un pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL).

Sur Montbéliard 1, deux PIAL ont été constitués (cf. PJ)

- Le PIAL de Bart (Pilote : Mme Rollet - Principale du collège de Bart)

- Le PIAL de L'Isle / Sancey / Rougemont (Pilote : Mme Vieille Marchiset – IEN Montbéliard 1).

### Le pilote :

- a la possibilité de nommer un coordonnateur de PIAL (directeur d'école, Conseiller Pédagogique de Circonscription, coordonnateur d'ULIS...) chargé de l'organisation et de la gestion des emplois du temps des AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap en lien avec le service de l'école inclusive et les enseignants référents).
- est destinataire de différentes listes (identification des établissements, nom des élèves accompagnés avec AESH individuel ou mutualisé, informations sur les AESH),
- est informé de tout changement dans l'accompagnement des élèves,
- doit signer les évaluations annuelles des AESH (réalisées par l'autorité fonctionnelle). Le pilote interviendra seulement en cas de conflit, problème ou à la demande des acteurs, et aura une vigilance accrue lors de la 3ème année et avant cdi-sation.

### Les AESH :

- sont nommés sur le PIAL et non pas sur une école précise ; cela suppose qu'ils peuvent changer d'établissement et d'emploi du temps en cours d'année en fonction des besoins repérés (notamment en cas d'absence d'un AESH / de nouvelles notifications ou de l'évolution des besoins des élèves au regard de leur gain d'autonomie).
- sont évalués chaque année par l'autorité fonctionnelle (directeur d'école ou chef d'établissement d'exercice).

## **6. Prévision et évolution des effectifs**

Une famille (3 enfants scolarisés) nous a informé de leur départ aux vacances de Noël. D'après le registre des naissances, 13 arrivées sont prévues en PS l'an prochain.

11 CM2 quittent l'école, donc un effectif prévisionnel de 97 élèves pour un seuil de fermeture à 105 environ.

Une fermeture est donc fortement envisageable l'an prochain.

|  |
|--|
| Sans fermeture :<br>moyenne par classe environ 20  |
| PS/MS : 13/8 : 21<br>GS/CP : 8/6 : 14<br>CP/CE1 : 8/6 : 14<br>CE2/CM1 : 14/10 : 24<br>CM1/CM2 : 10/14 : 24 |

|   |
|---|
| Fermeture :<br>moyenne par classe environ 25  |
| PS/MS/GS : 13/8/4 : 25<br>GS/CP/CE1 : 4/14/6 : 24<br>CE2/CM1 : 14/10 : 24<br>CM1/CM2 : 10/14 : 24 |

En cas de fermeture, les effectifs seraient en moyenne de 25 élèves par classe et deux triples niveaux devraient être mis en place.  
(Répartition provisoire)

## **7. Modifications éventuelles du règlement intérieur de l'école et vote**

Le règlement intérieur découle du règlement type départemental.

<https://www.ac-besancon.fr/spip.php?article2783>

Concernant le règlement intérieur de notre école et afin de prendre en compte l'obligation d'application du protocole national au sein des établissements, tout en évitant de procéder à la modification du règlement intérieur dès qu'une préconisation évolue, Mme la directrice propose d'insérer la formulation suivante en préambule du règlement intérieur :

**« En cas de crise, notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative (parents, élèves personnels enseignants et non enseignants, partenaires) doivent respecter les consignes fixées par le protocole national »**

Après lecture des modifications et discussions du Conseil d'Ecole, le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

## **8. Sécurité à l'école : PPMS et exercices incendie**

PPMS : Plan de mise en sécurité face aux risques majeurs (événements d'origine naturelle, technologique ou humaine).

Le mardi 13 octobre 2020, nous avons procédé à un exercice d'évacuation incendie (déclenchement impromptu à 11h00). Celui-ci s'est déroulé normalement.

Une alerte attentat-intrusion avec confinement va être déclenchée au nouveau départemental (écoles, collèges et Lycée) dans le courant du mois de décembre.

Dans son courrier en date du 6 octobre 2020, M. le Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté nous informe qu'au regard du contexte actuel, les modalités de réalisation de cet exercice devront être adaptés. D'une part, les gestes barrières et le protocole sanitaire, dont la doctrine de port du masque, devront être scrupuleusement respectés. D'autre part, l'exercice sera réalisé de manière à éviter le brassage d'élèves et de personnel.

De ce fait, les enseignants discuteront de l'adaptation de cet exercice en conseil des maitres mi-novembre et un rappel auprès des enfants sera fait fin novembre.

Il n'y a toujours pas d'alarme spécifique intrusion dans l'école. Il n'y a qu'une corne de brume dans le bureau de Mme Vauclair. Aucune enseignante ne peut donc donner l'alerte si elle aperçoit quelque chose...En ces temps compliqués, il devient **urgent** de trouver une solution adaptée et efficace pour donner l'alerte dans l'école.

La directrice réitère sa demande d'une alarme spécifique intrusion.

Ce plan est remis à jour et signé par les membres du conseil d'école.

## 9. Projets pédagogiques

Tous les projets et actions menés dans les classes sont des supports pour la production d'écrits, l'oral, la lecture... mais ils permettent aussi d'offrir aux élèves une éducation à l'environnement, à la citoyenneté, à la culture, aux arts et à l'éducation physique et sportive (EPS).

Ce début d'année compliqué, le contexte sanitaire et le confinement actuel font que les projets pédagogiques ne peuvent se faire qu'au sein de chaque classe. Il est difficile de prévoir des projets communs, des sorties, des classes vertes.

Les GS/CP/CE1 sont inscrits pour un cycle natation à la Citédo pour le mois de juin.

Les enfants de CE1/CE2/CM1 et CM2 ont envoyé leur dessin pour les soldats français en mission à l'étranger (envoyés dans leur colis de Noël).

Les GS/CP ont pu sortir un peu en forêt, ont fait des plantations mais les sorties sont maintenant suspendues en raison du plan Vigipirate niveau attentat.

Les CE1 ont participé à la semaine du goût : les 4 saveurs, les règles de savoir-vivre à table, les étapes d'un repas en France. Ils ont également fait des boutures de plantes vertes afin de préparer une future vente dans l'école

Le marché de Noël est annulé.

Si nous pouvons, le carnaval de l'école aura lieu le mardi 16 mars 2021 et les Olympiades le lundi 5 juillet 2021.

Les CE1 ont pour projet de présenter leur village à travers des photos et une lettre pour une école de la région parisienne qui veut découvrir la France

Les deux projets : « action contre la faim » (création de cartes postales à vendre pour récolter des fonds pour l'association) Et « jouons la carte de la fraternité » (envoi de cartes postales à des particuliers dans la France ou dans des pays d'Europe (Espagne, Croatie, Pologne) avec des messages de tolérance. N'ont pas pu être faits l'an passé dans les classes de Mmes Gallay et Vauclair à cause du premier confinement. Nous espérons pouvoir le faire cette année à partir de janvier.

Mme Vauclair s'est associée avec d'autres maitresses de CE2 de la France entière (une par région) afin d'échanger sur les régions respectives de chacune. Les enfants enverront un courrier à chaque classe après avoir étudié leur région et recevront des courriers de toutes les autres régions. Cela permettra de connaître la géographie de la France à travers les écrits des enfants.

Les enfants du CE1 au CM2 participent tout au long de l'année au « défi ecosystem » <https://www.ledefi.eco/> C'est un projet pédagogique de sensibilisation au développement durable à travers l'exemple de la 2<sup>nd</sup>e vie des équipements électriques et électroniques et des ampoules, ouvert à toutes les classes de cycles 2 & 3 de France (DROM-COM inclus). Le projet repose sur une **mécanique solidaire** : tous les 1000 défis validés, une mission d'électrification de l'ONG partenaire Electriciens sans frontières est enclenchée.

## 10. Compte-rendu des évaluations nationales CP et CE1

Des évaluations nationales ont été effectuées en septembre par les élèves de CP et de CE1. C'est un logiciel du ministère qui a « analysé » ces évaluations après saisie des réponses des élèves par l'équipe. Ces évaluations sont des outils de diagnostic pour voir où en sont ces élèves. Il y en aura d'autres fin janvier pour les CP.

### En CP

Les résultats sont corrects. 3 élèves sont fragiles en mathématiques et en français.

Les compétences qui les mettent en difficulté sont :

- Reconnaître les lettres et connaître le son qu'elles produisent
- La résolution de problèmes mathématiques
- Associer un nombre à une position

Ces résultats sont à prendre avec précaution ; n'oublions pas qu'il n'y a que 6 élèves en CP et que la période de confinement n'a pas été très simple pour eux ...

Les exercices proposés sont identiques à ceux de l'année précédente.

### Français :

2 élèves à besoin et 6 élèves fragiles (surtout « écrire des mots » et « lire à haute voix »).  
Point fort : la compréhension

### Maths :

3 élèves à besoins et 5 élèves fragiles (« soustraire », « résoudre des problèmes »).  
Point fort : lire et écrire des nombres entiers en chiffres.

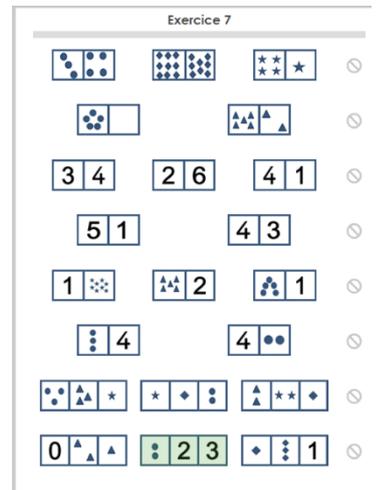
Les 2 mêmes exercices que les années précédentes sont très peu réussis :

- Représenter des nombres entiers : reconnaître de manière automatique, sans dénombrer, à partir de résultats mémorisés la quantité 7 et 13 en 2 min. (4 élèves sur 15 ont réussi).

Les compétences de cet exercice seront travaillées toute l'année en calcul mental : reconnaître visuellement de petites quantités, mémorisés des petits calculs additifs, estimer une quantité

- Associer un nombre entier à une position : trouver parmi plusieurs propositions le nombre situé dans un intervalle (4 élèves sur 15 ont réussi)

Les compétences de cet exercice seront travaillées en numération : encadrer un nombre entre 2 unités, 2 dizaines, donner la moitié d'un nombre, calculer un intervalle, dire si un nombre est plus près de tel ou tel nombre, maîtriser la droite numérique, donner le nombre qui vient avant, après...



## 11. Bilan financier de la coopérative scolaire

La coopérative présente un solde de **4081,57 €**.

- Le compte « Actions des enseignantes » présente un solde de **2958,08 €** (utilisable pour les projets communs, les cotisations diverses (OCCE (227,30 €), Assurance, les sorties),
- Les comptes « Classes » (cotisations volontaires des parents) un solde de **1123,49 €** (projets individuels de chaque classe).

Les comptes de l'école sont consultables par tous, sur demande auprès de la directrice de l'école.

## 12. Questions écrites des parents

Inquiétudes de certains parents sur le port du masque pour les plus jeunes : seront-ils punis s'ils le portent mal ?

Bien évidemment que non. Il est vrai que le port du masque est plus évident pour les CM2 que pour les CP. Nous apprenons à les faire porter, avec bienveillance et pédagogie.

Y a-t-il des mesures différentes (à cause de la Covid) pour l'alerte attentat ? Et y aura-t-il encore des exercices pour que les élèves apprennent à se cacher et à se taire comme c'était le cas les années précédentes ?

Cette question a été traitée au point 8.

Serait-il possible que la mairie puisse investir dans des masques ou une partie est transparente (est-ce aux normes ?) pour les institutrices pour que les élèves particulièrement maternelles, CP et CE1 puissent voir les lèvres bouger pour la lecture, l'apprentissage des syllabes... etc. ?

Des masques inclusifs ont été commandés par l'Education Nationale et ont été distribués aux enseignantes des classes spécialisées (enfants en situation de handicap). Malgré l'annonce du ministère fin septembre de la distribution de tels masques pour les enseignants de GS, CP voire CE1, nous n'avons rien reçu. Les inspections sont toujours dans l'attente de ces commandes... Il est vrai que ces masques nous semblent indispensables pour l'apprentissage de la lecture, des sons. Toutefois, il est impératif que ces masques répondent à certaines normes afin que les enseignantes soient protégées. Il faut donc que ce soit notre employeur – l'Education Nationale – qui nous fournisse le matériel nécessaire. Nous espérons avoir ces masques avant la fin de l'année scolaire.

### 13. Questions diverses

- Mme Mitanchey présente le bilan financier de l'association de parents d'élèves (APE). Il n'y a pas eu de kermesses et peu d'actions l'an passé. L'association est récente.  
L'APE aura donc du mal cette année à financer la Citédo pour les GS-CP-CE1 si cette crise continue (coût : 2500 €). Elle déplore le fait de ne pas pouvoir faire le marché de Noël, la kermesse.

Même si nous ne pouvons pas faire d'actions festives cette année, il nous semble nécessaire de proposer des ventes aux parents afin de pouvoir proposer le cycle natation aux élèves. Les ventes doivent pouvoir se faire et le retrait des commandes peut se faire en « Drive » devant l'école.

Cette année, les actions seront donc plutôt des ventes malheureusement.

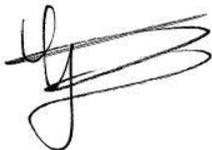
- M. le maire de Saint-Maurice-Colombier nous informe que cette année, malheureusement, il n'y aura pas le traditionnel spectacle de Noël à la salle des fêtes. (Le brassage des enfants n'est pas autorisé). Le cout est trop élevé pour proposer 5 spectacles, 1 par classe. La municipalité réfléchit à d'autres possibilités pour marquer Noël.

### Séance levée à 18h50

Fait à Saint Maurice Colombier, le 6 novembre 2020.

La secrétaire de séance :

Mme Girardclos



La présidente du conseil d'école :

Mme Vauclair

